

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2013

Présents : Hélène CASTELLS, Isabelle COURBON, Sylvie DALLOZ, Danièle METAIS, Nicole MONNET, Geneviève QUERTAIMONT.

Messieurs : Patrick VIGNES, Francis BRIULET, Bernard CAZAUX, Yves DE GINESTET, Yves LANSAC, Marc LEON, Jean Charles ROUMY.

Secrétaire de Séance : Hélène CASTELLS

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2013.

Point 2 : Point sur les travaux d'Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès.

Point 3 : Avenant n°1 au Marché de Maîtrise d'Œuvre dans le cadre de l'Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès.

Point 4 : Avenant n° 4 au Marché de Travaux de l'Entreprise MALET dans le cadre de l'Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès.

Point 5 : Aménagement du parking de La Poste.

Point 6 : Examen des dossiers du SDE

⇒Rénovation du réseau éclairage public aux lotissements Médous et du Château d'eau rue de l'hippodrome et rue des jardins de Bigorre

⇒Electrification rurale Tranche S Renforcement 2010

Point 7 : Approbation du rapport d'évaluation du transfert des charges et des recettes liées à l'adhésion des communes d'Angos, Barbazan-Debat et Chis au Grand Tarbes.

Point 8 : Cession de terrain à titre gratuit (DE GINESTET / Commune).

Point 9 : Point sur le fonctionnement de la cantine.

Point 10 : Questions Diverses.

La séance est ouverte à 19 heures 30

Point 1

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2013**

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2013 qui a été adressé à chacun.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2013.

Point 2

- **Point sur les travaux d'Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès.**

A la demande de Monsieur le Maire, Messieurs Bernard CAZAUX et Francis BRIULET interviennent, tour à tour, pour rendre compte à l'ensemble des Membres du Conseil Municipal des différents points abordés au cours des dernières réunions concernant la préparation de l'exécution de la dernière partie des travaux sur les secteurs du Béziau, de la rue du Bois et de la rue de la Châtaigneraie, mais aussi pour l'aménagement du parking de La Poste, associé à la rénovation du réseau d'eaux pluviales Salle Saint-Etienne.

Un débat s'instaure auquel participe l'ensemble des Membres présents, et Monsieur le Maire précise que bien entendu, avant que les travaux ne soient engagés Place du Béziau et rue du Bois, une réunion d'information, à l'attention des riverains serait organisée, afin que soient présentés, en présence de l'Entreprise, les plans, les modalités et le calendrier de l'opération.

Le Conseil Municipal prend note.

Point 3

- **Avenant n°1 au Marché de Maîtrise d'Œuvre dans le cadre de l'Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès.**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que l'objet du présent avenant n°1 est d'intégrer la mission confiée l'an passé en urgence au Maître d'œuvre concernant la réalisation d'une prestation complémentaire visant à établir un Dossier de Loi sur l'Eau (DLE) relatif au classement du canal longeant la RD 935 en cours d'eau.

L'élaboration de ce dossier se trouvant obligatoire pour l'instruction auprès de la MISE.

Le montant forfaitaire de production du dossier s'élève à 5 000 € HT.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'habiliter Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'Œuvre, dans le cadre de l'Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès.

Point 4

- Avenant n° 4 au Marché de Travaux de l'Entreprise MALET dans le cadre de l'Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès.

Monsieur le Maire présente ce dossier en donnant notamment, une lecture détaillée de la notice explicative à cet avenant n°4, et commente le tableau récapitulatif distribué à chaque Conseiller Municipal, à savoir :

	Montant de base € H.T.	Montant suite avenant n°3 € H.T.	Montant suite avenant n°4 € H.T.	Delta avenant n°4 – avenant n°3
Tranche Ferme	831 941,60	872 970,50	872 970,50	0,00
Tranche Conditionnelle 1	439 892,50	398 546,50	405 336,50	+ 6 790,00
Tranche Conditionnelle 2	131 383,00	131 383,00	123 983,65	- 7 399,35
Tranche Conditionnelle 3	176 152,80	176 152,80	179 262,80	+ 3 110,00
TOTAL € H.T.	1 579 369,90	1 579 052,80	1 581 553,45	+ 2 500,65

étant précisé qu'il peut être constaté que l'enveloppe consacrée à cette opération reste, à cette échelle et sur la durée inchangée (+ 2 500,65 € HT/ 1 579 369,90€ HT).

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'habiliter Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 au marché de travaux de l'Entreprise MALLET, dans le cadre de l'Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès.

Point 5

- Aménagement du parking de La Poste et rénovation du réseau d'eaux pluviales de la Salle Saint-Etienne

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la décision prise d'aménager en priorité le parking de La Poste, pour lequel une proposition avait été demandée à l'Entreprise MALET dans le cadre des travaux qui lui avait été confiés pour l'Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès, afin notamment de pouvoir faire l'objet de l'obtention d'une subvention par l'intermédiaire du F.A.R.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET présente le devis d'un montant de 69 255 € HT correspondant à cette opération, étant précisé que les services du Conseil Général viennent de nous autoriser à engager les travaux sans attendre l'attribution formelle de la subvention au titre du F.A.R., qui sera de l'ordre d'un peu plus de 13 000 €.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'habiliter Monsieur le Maire à signer ce marché d'un montant de 69 255 € HT.

Point 6

- Examen des dossiers du SDE

⇒ Rénovation du réseau éclairage public aux lotissements Médous et du Château d'eau rue de l'hippodrome et rue des jardins de Bigorre

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET présente le dossier concernant le programme « Eclairage Public ».

Monsieur BRIULET informe les Membres du Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2013 sur le programme « Eclairage Public » arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées, le montant de la dépense évaluée à 21 528,00 € se décomposant de la façon suivante :

- | | |
|------------------------|-------------|
| • récupération TVA | 3 528,00 € |
| • fonds libres | 7 560,00 € |
| • participation S.D.E. | 10 440,00 € |

et précise que la part communale est mobilisée sur ces fonds libres.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- d'une part, d'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées,
- d'autre part, de s'engager à garantir la somme de 7 560,00 € au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,

tout en précisant que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

⇒ Electrification rurale Tranche S Renforcement 2010

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET présente le dossier concernant le programme « Electrification rurale ».

Monsieur BRIULET informe les Membres du Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2010 sur le programme « Electrification rurale » arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées, le montant de la dépense évaluée à 16 400,00 € se décomposant de la façon suivante :

• récupération TVA	2 687,63 €
• fonds libres	1 640,00 €
• subvention F.A.C.E.	10 660,00 €
• participation S.D.E.	1 412,37 €

et précise que la part communale est mobilisée sur ces fonds libres.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- **d'une part, d'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées,**
- **d'autre part, de s'engager à garantir la somme de 1 640,00 € au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,**

tout en précisant que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

Point 7

- **Approbation du rapport d'évaluation du transfert des charges et des recettes liées à l'adhésion des communes d'Angos, Barbazan-Debat et Chis au Grand Tarbes.**

Monsieur le Maire donne une lecture commentée des éléments transmis en date du 13 mai dernier par la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- **d'une part d'approuver le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées déterminant le montant d'attribution de compensation des communes d'Angos, Barbazan-Debat et Chis.**
- **d'autre part, d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Adjoint à signer tous les actes et documents se rapportant à cette délibération.**

Point 8

- **Cession de terrain à titre gratuit (DE GINESTET / Commune).**

A la demande de Monsieur le Maire, Messieurs Bernard CAZAUX et Francis BRIULET présentent, plans à l'appui, le principe de cette opération qui consiste à prendre en compte :

- d'une part, les dispositions arrêtées entre la Famille DE GINESTET et la Commune, sous la précédente mandature avec l'ancienne équipe municipale concernant les délaissés de l'autoroute,

- et d'autre part, la cession de terrain, à titre gratuit, à la Commune pour l'élargissement nécessaire à la sécurité, rue du Bois.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Point 9

- Point sur le fonctionnement de la cantine.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY et Madame Hélène CASTELLS interviennent, tour à tour, pour présenter ce dossier qui a consisté à remplacer, dans l'urgence, le fournisseur défaillant par un autre, à savoir la Société ELIOR, à compter de la rentrée de Pâques, et ce non sans préciser que la Commune de Soues s'étant retrouvée, pour la même cause dans la même situation, a procédé de la même façon.

Monsieur le Maire tient à remercier élus et agents de la Commune qui sont intervenus dans ce dossier difficile avec compétence et réactivité.

Le Conseil Municipal prend note.

Point 10

- Questions diverses

➔ Modifications budgétaires sur Budget Assainissement

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY présente dans le détail au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles			
Numéro	Libellé	Recettes	Dépenses
266	Participation fonds libres		-91711.00
2313-000	Travaux assainissement		91711.00
TOTAL			0.00

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir cette proposition.

➔ Mise à jour de la stèle du Cimetière

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la nécessaire réfection de la stèle du Cimetière à la mémoire des Anciens Combattants qui doit s'accompagner de sa mise à jour.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, du lancement de cette opération qui sera précédée d'une annonce dans la Presse, à l'attention des familles.

➔ Avancement de grade mise à jour du tableau des emplois.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi de 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2013.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la :

- création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- suppression de l'emploi d'origine.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- **d'une part, la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,**
- **d'autre part, la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,**
- **enfin d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 1^{er} juin 2013.**

CADRE D'EMPLOI	NOMBRE	DUREE HEBDO	EMPLOIS
Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe	1	35h	Agent des services techniques
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	-1	35h	Agent des services techniques

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

➔ Avancement de grade mise à jour du tableau des emplois.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi de 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2013.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la :

- création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- suppression de l'emploi d'origine.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- **d'une part, la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,**
- **d'autre part, la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,**
- **enfin d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 1^{er} juin 2013.**

CADRE D'EMPLOI	NOMBRE	DUREE HEBDO	EMPLOIS
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1	35h	Adjoint administratif
Adjoint Administratif Territorial 1 ^{ère} classe	-1	35h	Adjoint Administratif

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 h 00.

- oOo -